

**Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur sud –  
Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. ANALYSE DE LA SITUATION**

Le chemin des Crêts ne possède, à l'heure actuelle, aucune installation d'éclairage public. Dans le cadre de l'extension de son réseau d'éclairage public et sensible tant à la sécurité qu'au confort de ses concitoyens, la Municipalité a pris la décision de soumettre à l'approbation du Conseil communal le présent préavis relatif à l'implantation d'une installation d'éclairage dans le secteur sud de ce chemin situé sur le domaine public, soit du cimetière jusqu'à la dernière habitation de ce secteur, le numéro 34 (parcelle 217). Elle répond ainsi à la demande et aux inquiétudes des riverains et des personnes fréquentant ce chemin très prisé pour la promenade, même nocturne.

Profitant des travaux demandés, le service intercommunal de l'électricité SIE SA réalisera simultanément l'infrastructure nécessaire à l'alimentation des parcelles encore constructibles sises le long de cette portion de chemin.

Un raccordement aux installations prévues dans le cadre de l'agrandissement du cimetière est également prévu.

**2. DESCRIPTIF DU PROJET**

Partant de la route de la Pierre, une fouille de plus de 500 mètres sera réalisée permettant l'implantation de 9 luminaires de type "Allura" fonctionnant avec des lampes au sodium de 70 watts. La hauteur des mâts, gris anthracites, sera de 3,5 mètres hors sol.

Hormis la portion de chemin longeant le mur du cimetière, cette fouille sera réalisée principalement en pleine terre.

La direction du projet et des travaux a été confiée à SIE SA. L'importance du coût des travaux de génie civil, plus de Fr. 100'000.--, a nécessité le lancement d'un appel d'offres avec adjudication par le SIE SA. La répartition des montants relatifs au génie civil a été faite en fonction de l'importance des travaux nécessaires à l'alimentation de l'éclairage public en regard à ceux effectués en prévision des futurs raccordements des parcelles constructibles.

### 3. ASPECT FINANCIER

3.1 Fournitures, pose, raccordements et suivi du chantier	Fr.	37'230.--
3.2 Participation aux travaux de génie civil	Fr.	<u>49'900.--</u>
Montant total hors taxes	Fr.	87'130.--
+ TVA (7,6 %)	Fr.	6'620.--
3.3 Divers et imprévus	Fr.	<u>4'250.--</u>
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>98'000.--</u></b> =====

### 4. FINANCEMENT

Le montant de **Fr. 98'000.--** sera couvert par la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 10 ans.

Cette dépense engendrera de nouvelles charges annuelles d'exploitation estimées à Fr. 950.-- environ (énergie et remplacement des ampoules).

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 20/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'approuver le projet d'implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur sud;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 98'000.--** (nonante-huit mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet achat par la trésorerie courante et de l'amortir sur une période de 10 ans. Cette dépense engendrera de nouvelles charges annuelles d'exploitation estimées à Fr. 950.-- environ (énergie et remplacement des ampoules).

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2006.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic                      Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin                      Ph. Poget

**Annexe:** un plan

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: M. Christian Maeder, section des travaux, domaines et environnement
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 28 août 2006  
CM